

**G rard FORGEOT (DGFIP)**

Rapporteur r f rent sur l' valuation r alis e par le LIEPP

29 septembre 2016

L'originalit  du travail du LIEPP repose sur la combinaison d'une enqu te de terrain aupr s d'acteurs qui mettent en  uvre le CICE au sein de leur entreprise d'une part, et l'exploitation statistique de plusieurs bases de donn es d'autre part.

Le m canisme de fonctionnement du dispositif fiscal CICE est bien d crit, notamment le champ des entreprises  ligibles, ainsi que la temporalit  du CICE. Il est en effet possible de consommer une cr ance 2013 sur l'exercice courant, ou de la reporter sur les exercices comptables suivants. Compte tenu de ces d calages, les effets de court terme du CICE peuvent diff rer de ceux qui seront observ s   plus long terme.

L'analyse qualitative aupr s des entreprises a notamment permis de mettre en  vidence les difficult s de recours au pr financement pour certaines entreprises, et le co t assez  lev  de ce dispositif. En l'absence de donn es statistiques sur le pr financement, ces  l ments sugg rent qu'il importerait d'en simplifier le recours.

Les analyses statistiques cherchent   mesurer les effets du CICE sur les principaux agr gats des entreprises : emploi, salaires, investissement, montant des exportations, prix   l'exportation et r sultat net.

Comme la quasi-totalit  des entreprises  ligibles b n ficient du CICE, il n'est pas possible de constituer un groupe de r f rence   partir duquel pourraient  tre mesur s les effets propres du CICE. Pour pallier cette difficult , les chercheurs construisent une variable « d'intensit  de traitement ». Sous l'hypoth se que l'incidence -  ventuelle - du CICE est d'autant plus importante que ce cr dit d'imp t repr sente une part  lev e de la masse salariale totale de l'entreprise, il est ainsi possible de quantifier les effets de ce dispositif.

Les strat gies d'estimation mises en  uvre contr lent au mieux les probl mes d'endog nit . Les sp cifications en double et triple diff rence permettent de bien capter l'effet propre apport  par le CICE, ind pendamment de l' volution pass e de la variable consid r e.

Le principal probl me li    ces analyses est qu'elles sont men es, comme souvent pour ce type de travaux, sur un panel cylindr  d'entreprises. Les effets du CICE sont recherch s sur des entreprises en activit  de 2010   2014. L'aspect dynamique des

créations/disparitions d'entreprises n'est donc pas pris en compte. Il aurait été intéressant en amont de regarder l'incidence du CICE sur le taux de création et le taux de survie des entreprises. Cette problématique est pour partie prise en compte pour évaluer les effets du CICE sur les exportations : les auteurs regardent également si ce crédit d'impôt a eu pour effet d'augmenter le nombre d'entreprises exportatrices.

Les résultats présentés par les auteurs doivent donc être lus en fonction de ce champ retenu. Compte tenu de l'importance des flux de main d'œuvre au sein de l'appareil productif, il n'est par exemple pas possible de conclure globalement à l'absence d'effet sur l'emploi du CICE. Il faut parler plus précisément **de non incidence du CICE sur l'emploi au sein des entreprises pérennes de 2010 à 2014.**

Les différentes analyses économétriques montrent d'ailleurs que les effets estimés du CICE sur les différentes grandeurs sont assez variables selon le champ considéré : par secteur d'activité, selon la taille de l'entreprise, etc. Une des recommandations possibles à la vue de ces résultats serait de suggérer un dispositif CICE davantage ciblé sur les acteurs qui en tirent le plus bénéfice en terme d'emploi, d'exportations, etc.

La non (ou faible) incidence du CICE sur les salaires est à souligner. En particulier, le seuil de 2,5 fois le Smic ne semble pas être devenu un point d'accumulation pour les salariés. Cette analyse aurait pu être étendue aux éléments de rémunération qui n'entrent pas dans le calcul de l'assiette du CICE : primes, avantages en nature, etc. Il semble en effet tentant, et certains des entretiens l'indiquent, de verser une partie de la rémunération hors assiette de façon à devenir ou rester éligible.

Au final, les chercheurs du LIEPP aboutissent à des conclusions intéressantes, même s'ils restent très prudents sur leur robustesse. À la lecture de leurs travaux, les effets de court terme du CICE sont :

- Une appropriation lente, mais massive du dispositif par les entreprises ; le non recours observé au lancement du CICE s'est rapidement estompé.
- Pas d'effet sur les évolutions salariales. En particulier, il n'y a pas accumulation de salariés juste en deçà du seuil de 2,5 fois le Smic.
- Pas d'effet visible sur l'emploi. Ceci étant, une analyse à partir des séries d'emploi produites par l'Insee serait utile pour confirmer ce résultat.
- Pas d'effet sur l'investissement.
- Pas d'effet sur la propension à exporter.
- Pas d'effet sur le montant des exportations.

- Un effet marqué sur les marges et le résultat net des entreprises.

Une explication possible de la difficulté à observer des effets sur le court terme est l'instabilité des taux de prélèvement sur les entreprises. En l'absence de certitude sur le long terme quant à la pérennité du CICE (ou de tout autre crédit d'impôt, ou d'exonération sociale), les décideurs restent attentistes, notamment pour ce qui concerne les décisions d'investissement et d'embauche. De ce fait, le CICE est thésaurisé et devient principalement visible sur le résultat net des entreprises.